

Proposition déposée à l'attention de M^{me} Rollande Tremblay
requérante d'une demande d'audience publique

Dans le cadre du processus d'enquête et de médiation du BAPE et en référence au mandat émis par le ministre de l'Environnement, le ministère des Transports dépose la présente proposition en réponse à la principale demande formulée dans la demande d'audience publique déposée par la requérante.

Je me situe dans le secteur est, près de la rivière Éperlan, très près de la jonction de l'ancienne et de la nouvelle route. Mes problématiques sont le bruit, le terrain argileux et la proximité de la route à l'arrière de ma maison. Le fait de déplacer la route vers l'arrière de ma maison va causer un bruit consécutif tout le temps. Donc, la nuit le bruit des véhicules en raison des chambres à coucher qui sont situées à l'arrière et sur le côté est de la maison vont m'empêcher de dormir.

À la suite d'une étude plus précise de la distance entre la limite de la propriété de la requérante et de la limite de l'emprise de la route, le ministère des Transports a confirmé que l'emprise de la route empièterait sur la propriété de la requérante.

Dans les circonstances, le ministère des Transports s'engage à faire l'acquisition totale de la propriété (terrain, résidence) de M^{me} Rollande Tremblay située au 618, route 138 à Longue-Rive, ou à la relocalisation de la résidence dans le secteur immédiat si le tout est faisable techniquement et économiquement, soit par entente de gré à gré ou selon la *Loi sur l'expropriation*.

Le directeur,



Denis Domingue